



ASSURANCE HABITATION

Pour protéger votre foyer

L'ESSENTIEL

Vous bénéficiez d'une offre simple et personnalisable, pensée pour mieux protéger votre habitation et vos biens.

- Une assurance avec 3 formules pour répondre au mieux à votre situation de locataire ou propriétaire.
- Des garanties adaptées, pour une protection optimale de vos biens.
- Des options à la carte pour personnaliser votre assurance en fonction de vos besoins spécifiques.
- Des services pour vous aider au quotidien même en dehors d'un sinistre.

UNE ASSURANCE HABITATION ADAPTÉE À CHACUN

Une offre avec 3 formules pour s'adapter à vos besoins que vous soyez locataire ou propriétaire :

- Formule **INITIAL** : une solution avec des garanties indispensables pour une protection au plus près de votre budget.
- Formule **CONFORT** : une solution équilibrée entre budget et tranquillité avec des garanties étendues.
- Formule **OPTIMAL** : une solution pour une protection maximale avec des garanties très couvrantes.

N'hésitez pas à consulter le détail des conditions générales en agence ou sur www.caisse-epargne.fr

- Garantie incluse dans la formule.
- Garantie non incluse dans la formule.

	INITIAL	CONFORT	OPTIMAL
VOTRE PROTECTION			
Responsabilité Civile Vie Privée	•	•	•
Responsabilité Civile Habitation	•	•	•
Défense - Recours suite à sinistre	•	•	•
VOTRE HABITATION ET VOS BIENS			
Catastrophes naturelles	•	•	•
Catastrophes technologiques	•	•	•
Attentat et risques assimilés	•	•	•
Événements climatiques	•	•	•
Incendie et risques assimilés	•	•	•
Dommages électriques	•	Garanties étendues formule Confort	Garanties étendues formule Optimal
Dégâts des eaux			
Vol et vandalisme			
Bris de vitres et vérandas			
Choc de véhicule et risques assimilés	•	•	•
Tous risques immobiliers et mobiliers	-	-	•
VOTRE INDEMNISATION			
Indemnisation à neuf des biens	-	• Biens mobiliers de moins de 3 ans	• Biens mobiliers sans limitation d'âge et biens immobiliers
Prise en charge du prêt immobilier/loyer en cas de sinistre	-	EN OPTION Jusqu'à 1 an	EN OPTION Jusqu'à 2 an
VOTRE ASSISTANCE			
Assistance d'urgence en cas de sinistre	•	•	•
Service dépannage (plomberie, serrurerie...)	-	•	•
Soutien psychologique	-	-	•
VOS PROTECTIONS SPÉCIFIQUES (OPTIONS)			
Éléments paysagers et installations de loisirs	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Canalisations extérieures	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Extension de garantie des biens	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Assurance scolaire	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Assurances études	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Assurance nouveaux modes de déplacement	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Assurance revente immobilière	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION



CAISSE D'ÉPARGNE

► DES GARANTIES QUI FONT LA DIFFÉRENCE

UNE INDEMNISATION À NEUF DE VOS BIENS

Avec l'indemnisation à neuf, vos biens sont remboursés sur la base du prix d'un bien neuf vendu dans le commerce, sans application de vétusté. Vous pouvez ainsi remplacer vos biens endommagés par un équipement neuf, identique ou équivalent⁽¹⁾.

LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE CRÉDIT OU DE VOTRE LOYER EN CAS DE SINISTRE

Vos mensualités de crédit ou votre loyer sont remboursés, le temps des travaux de remise en état, jusqu'à 2 ans⁽¹⁾.

UNE PROTECTION EN CAS DE DOMMAGES ACCIDENTELS

Les dégâts accidentels sont pris en charge grâce à la garantie Tous risques immobiliers et mobiliers⁽¹⁾.

► DES SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

Porte claquée, perte ou vol des clés, panne de chaudière, compteur électrique disjoncté... Faites appel à **notre service dépannage**⁽²⁾ 24h/24 et 7j/7 pour faire intervenir en urgence un professionnel qui viendra vous dépanner.

Le + : Bénéficiez de la prise en charge des frais de déplacement ainsi que la première heure de main d'œuvre, en formule CONFORT et OPTIMAL.

► UNE ASSURANCE QUI S'ADAPTE À VOS BESOINS

ADAPTEZ VOTRE ASSURANCE HABITATION GRÂCE À DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES À LA CARTE

Assurance nouveaux modes de déplacement (trottinette électrique, gyropode, ...) pour vous protéger en cas d'accident avec un piéton, si vous vous blessez ou si votre véhicule est endommagé ou volé.

Assurance scolaire et Assurance études pour protéger vos enfants dans le cadre de leur scolarité ou études supérieures.

Assurance revente immobilière pour vous prémunir contre une moins-value, si vous deviez revendre votre bien dans les 5 ans suivant son achat, à la suite de certains événements de la vie⁽¹⁾.

► UNE ASSISTANCE EN CAS DE BESOIN

- Une assistance 24h/24 et 7j/7 en cas de sinistre.
- La déclaration de vos sinistres en ligne depuis le site www.caisse-epargne.fr sur votre espace personnel.
- Une assistance par téléphone pour répondre à toutes vos questions sur votre contrat.

 **N°Cristal 09 69 36 45 45**

APPEL NON SURTAXE

À partir du 2^e contrat souscrit, vous pouvez bénéficier d'une remise tarifaire sur votre contrat Auto, Habitation ou Garantie des Accidents de la Vie !

Remise valable sous condition du 01/06/2020 au 31/12/2020⁽³⁾.

(1) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(2) Prestation réalisée par le Groupe IMA.

(3) Si vous avez souscrit un contrat d'assurance automobile, un contrat d'assurance habitation ou une Garantie des Accidents de la Vie à la Caisse d'Épargne, en souscrivant un second contrat d'assurance à la Caisse d'Épargne, vous bénéficiez d'une remise de 5 % sur un contrat d'assurance automobile ou contrat d'assurance habitation (hors formule Responsabilité Civile Privée) quelle que soit la formule ou d'une remise de 7 % en souscrivant un contrat Garantie des Accidents de la Vie. Ces remises s'appliquent sur les nouvelles souscriptions, pour toute la durée de vie de ces contrats, sous réserve de conserver au moins 2 contrats éligibles à l'offre chez BPCE Assurances. Remises valables du 01/06/2020 au 31/12/2020. Assurance Habitation, Assurance Auto, et Garantie des Accidents de la Vie sont des contrats de BPCE Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales et particulières en vigueur. Le produit Assurance Habitation est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros. Siège social, 88 avenue de France 75641 PARIS Cedex 13 RCS Paris n° B 350 663 860. Distribué par la Caisse d'Épargne. Prestations d'Assistance réalisées par Inter Mutuelles Assistance, GIE : Groupement d'Intérêt Economique au capital de 3 547 170 euros, inscrit au RCS de Niort sous le N°C 433 240 991 dont le siège est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 NIORT CEDEX 9.



BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 RCS Paris n° 493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. www.orias.fr. © Adobe Stock. EdEp.06.2020.32408

